COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Paris, le 16 décembre 2002

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, réuni ce jour, a autorisé le franchissement du seuil du dixième des droits de vote aux assemblées du Crédit Lyonnais, dont il avait été saisi par BNP-PARIBAS le 6 décembre 2002.